Budget rectificatif et supplémentaire 1/2000: section III, Commission

2000/2150(BUD) - 06/07/2000 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de M. Jean-Louis BOURLANGES (PPE/DE, F), le Parlement aprouve, en première lecture, le budget rectificatif et supplémentaire (BRS) 1/2000. Ce BRS traite principalement, du côté recettes, de l'inscription de soldes de 1999 pour un montant de 3,2 milliards d'euro, qui seront restitués aux États membres. Du côté dépenses, le Parlement a adopté des amendements par lesquels il se prononce pour l'octroi d'une aide exceptionnelle au Montenegro de 20 mio d'EUR pour contribuer à la consolidation du processus démocratique. Ces crédits devront être puisés dans la marge de la rubrique 4 ("actions extérieures"). Par ailleurs, est prévue la création d'une nouvelle ligne budgétaire pour financer les administrations civiles transitoires opérant dans les Balkans: la MINUK au Kosovo (6 mio d'EUR) et l'Office du haut représentant (OHR - 5 mio d'EUR). Le Parlement se prononce également pour l'inscription d'une ligne budgétaire pour le dispositif de réaction rapide ainsi que pour une contribution supplémentaire (d'1 mio d'EUR) à l'Agence européenne des médicaments.